

# Le recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française (garçon et fille) doit se faire recenser à la mairie de son domicile, entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent effectuer cette formalité dans le mois qui suit la date d'acquisition.

Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La mairie remettra une «attestation de recensement». Il est primordial de la conserver. Elle sera réclamée pour toute inscription à examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, même conduite accompagnée, etc...).

À noter : les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## Où s'adresser ?

La démarche s'effectue auprès du guichet unique, à la Cité administrative ou au Point d'Accueil Municipal (rue de Gravigny).

## Démarche à suivre

Il est nécessaire de créer son compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « [Recensement citoyen obligatoire](#) » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces suivantes doivent être numérisées :

- un justificatif d'identité (photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité),
- la photocopie de toutes les pages du livret de famille
- la photocopie de la carte d'invalidité si vous êtes exempté de la participation à la journée de défense et de citoyenneté.

## L'attestation de recensement

Elle sera envoyée à l'adresse mail indiquée. Elle devra être obligatoirement signée par l'intéressé(e).

Pour plus d'informations, contacter le Bureau du Service National au 09 70 84 51 51, aux horaires suivants :

- lundi au jeudi : 9h-11h45 et 13h30-16h
- vendredi : 9h-11h45 et 13h-15h30

## Contact

**Service État-civil / Guichet unique**

**Cité administrative**

**31, avenue Pierre-Brossolette**

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

**Guichet unique**

**Point d'Accueil Municipal**

**84, rue de Gravigny**

Tél : [01 69 10 37 09](tel:0169103709)

[Formulaire de contact](#)

## En savoir +

[service-public.fr](http://service-public.fr)